

VILLE D'ORANGE
Fiche d'inscription au « TREMPLIN POP/ROCK »

Cette fiche est destinée aux candidats souhaitant participer au « Tremplin Pop/Rock » organisé par la Ville d'Orange. Elle est à retourner, complétée, datée et signée par courriel à l'adresse suivante : **tremplinpoprock@ville-orange.fr**

Pour chaque groupe, une seule fiche suffit mais une personne membre doit être désignée comme réfèrent principal.

NOM DU GROUPE :

NOM & PRÉNOM de son représentant :

ADRESSE DU REPRÉSENTANT :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

STATUT : Étudiant – Salarié – Autre (précisez) :

COMPOSITION DU GROUPE
NOMBRE DE MUSICIEN(S) : DE CHANTEUR(S) :

NOMS & PRÉNOMS DES MUSICIENS & CHANTEUR(S) ou CHANTEUSE(S) :

Avez-vous déjà participé à un tremplin Rock ? : OUI NON

Si OUI lequel ? :

Comment avez-vous connu le « Tremplin Pop/Rock » de la Ville d'Orange ? : Presse / Internet /
Bouche à Oreille / Affichage / Autre.

Je soussigné(e) _____

Demeurant.....
.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement régissant ce concours et m'engage à en accepter
toutes les conditions.

FAIT à le

Signature du membre désigné précédée de la mention manuscrite « **LU ET APPROUVÉ** »

VILLE D'ORANGE

RÈGLEMENT TREMPLIN POP/ROCK

- Le « Tremplin Pop/Rock » de la Ville d'Orange est destiné à ouvrir la scène à des **groupes amateurs** dont l'esthétique musicale entre dans la catégorie "Rock" et ses déclinaisons en leur permettant de se produire dans des conditions professionnelles de spectacle.
- Il se déroule sur 5 soirées.
- 4 soirées de présélections, un samedi aux mois de Février, Mars, Avril et Mai à 20h30 à l'Espace Alphonse Daudet, 24 Avenue Antoine PINAY à Orange (84100).
- La finale aura lieu un samedi au mois de Juin à 21h30 dans le cadre prestigieux du Théâtre Antique d'Orange.
- Pour chaque présélection, 4 groupes seront accueillis. Ils se produiront chacun sur scène, environ 30 minutes, dans un répertoire de reprises et de créations originales avec l'obligation de présenter **AU MOINS** 2 titres de compositions originales dans le style « Rock » et ses déclinaisons (Pop, Rock, chanson française, musique électronique, Reggae, Métal, etc.).
- A l'issue de chaque soirée de présélection, un Jury composé de professionnels de la musique et de représentants de la commune désignera un groupe pour participer à la finale. Les critères seront la qualité musicale du groupe, son originalité, la présence scénique, l'impact sur le public.
- **Les groupes s'engagent à ne pas contester les décisions du Jury.**
- La finale accueillera 4 groupes, un samedi au mois de Juin, dans le Théâtre Antique d'Orange. Chaque groupe jouera sur scène pendant 30 minutes.
- Le groupe gagnant se verra offrir un enregistrement de 5 titres dans un studio professionnel et le pressage de 200 CD.

LES CONDITIONS DE CANDIDATURE :

Les groupes seront composés au maximum de 6 personnes (musiciens, chanteurs).
Les membres des groupes souhaitant participer ne doivent pas bénéficier du statut d'intermittent du spectacle au titre de musicien.
Attention, il est interdit aux candidats de proposer des œuvres pouvant porter atteinte aux personnes ou pouvant choquer le public.

LES INSCRIPTIONS :

Les groupes souhaitant participer au « Tremplin Pop/Rock » devront faire parvenir à l'Organisateur leur dossier de candidature au plus tard, dans le courant de la première semaine du mois de Janvier.

Les dossiers pourront être adressés par courriel au Service Culturel, coordinateur du projet à l'adresse suivante : tremplinpoprock@ville-orange.fr.

Tout dossier arrivé incomplet, non conforme ou hors délai sera considéré comme non valable.

Pour chaque dossier de candidature, chaque groupe devra fournir :

- ✓ La fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée.
- ✓ Le règlement dûment daté, signé et approuvé par chacun des membres.
- ✓ Une démo comportant 3 titres (support Cd ou numérique, lien Myspace, YouTube ou autre accepté).
- ✓ Une présentation succincte du groupe reprenant l'esprit du groupe et son registre musical.
- ✓ Une fiche technique et un plan de scène afin de faciliter les installations et les changements de plateau.
- ✓ Une autorisation parentale écrite pour les mineurs.

Les participants acceptent que leur nom et leur photo soient utilisés dans le cadre de la promotion du « Tremplin Pop/Rock » de la Ville d'Orange.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL :

Il sera demandé aux groupes participants de se présenter au complet sur le lieu du « Tremplin Pop/Rock » à 15h00.

La sonorisation et les éclairages de qualité professionnelle seront fournis par l'Organisateur.

Les groupes devront venir avec leurs instruments et leur matériel (ampli, etc.).

La désignation de l'ordre de passage pour chaque soirée se fera par tirage au sort.

Chaque groupe disposera de 30 minutes de temps de scène. Le groupe s'engage à respecter ce temps qui lui est imparti.

Les résultats ne feront l'objet d'aucune contestation.

La restauration des participants sera assurée par l'Organisateur le soir de chaque « Tremplin Pop/Rock ».

Les frais de déplacements ainsi que les frais éventuels de transport du matériel seront à la charge exclusive des participants. De même, aucun défraiement ou compensation financière ne pourra être réclamé par les participants.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dégradations, pertes ou vols du matériel des participants. L'assurance de leur matériel sera à la charge des participants.

Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à leur disposition ou sur le lieu du concert seront tenus de rembourser intégralement le matériel endommagé ou sa remise en état.

Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure un participant du « Tremplin Pop/Rock » à tout moment s'il estime que son comportement pourrait lui porter préjudice.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

1/ Droits à l'image

Les artistes pourront être amenés à être filmés ou photographiés pendant leur prestation. En s'inscrivant au « Tremplin Pop/Rock », ils s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image (nom, logo, photos, extraits audio, vidéo, etc.) par l'Organisateur à titre promotionnel.

2/ Droits d'accès et rectification

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi 78/17 du 6 janvier 1978, loi informatique et liberté, relative aux fichiers et libertés, toute personne participant au présent « Tremplin Pop/Rock » bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données la concernant auprès de l'Organisateur.

Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée à la Mairie d'Orange.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent « Tremplin Pop/Rock » sont destinées exclusivement à l'Organisateur. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR :

L'Organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler le « Tremplin Pop/Rock » à tout moment, en cas de force majeure et plus généralement si les circonstances l'exigent et cela sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

L'envoi du dossier d'inscription vaut acceptation de ce règlement et des conditions de participation aux soirées « Tremplin Pop/Rock » et à la finale qui se déroulera au Théâtre Antique si les participants sont sélectionnés.

S'il s'avérait, à n'importe quel moment du déroulement du concours que l'un des critères exigés n'ait pas été respecté, le participant en cause serait exclu du processus de sélection.

De la même façon, l'Organisateur se réserve le droit d'écarter tout groupe dont l'un des membres aurait un comportement, une attitude ou des propos contraires à la dignité humaine et aux dispositions légales et réglementaires (consommation de produits illicites, état d'ébriété, violence de toute nature, etc.).

Fait à _____ le _____

Signature de chaque membre du groupe précédée de la mention « Lu et approuvé ».